



Agissement abusif/et abus de mon ex-concubine

Par **davidlh76600**, le **31/05/2011** à **22:06**

bonsoir, voila je suis separé depuis 2004 officiellement j'ai refait ma vie je suis marié actuellement, j'ai vecu une traverser du desert pendant 5 mois cause chômage pour cessation de mon activité etc... actuellement j'ai retrouver du boulot en tant que fonctionnaire dans une mairie, mes horaires on changer du tout au tout je fini a 16h30 ts les jours et j'ai mes enfants ts les mecredi soir a partir de 18h00 je doit etres chez leur mere seulement voila mon ex me refuse que je les prennent a 17h00 du coup mes enfants ne profite pas de leur pere suffisamment de temps choses que je pouvait pas faire avant, du coup elle ma menacer qu'il y avait des nouveaux calcul au tribunal pour la revalorisation de la pension alimentaire si je demandait ce changement d'horaires car mme ne profite pas encore assez de ces enfants et ne peut pas aller a la plage soi disant et me prend pour une grosse merde ca fait que je fini donc a 16h30 je remonte chez moi arriver a 17h10 pour repartir a 17h45 et me peter tous les embouteillage aller/retour qui fait que j'arrive chez moi avec les enfants a 18h35 il vont a la douche il mange et au lit la il pourrait profiter plus mes enfants on 15ans et le dernier 7ans, que dois je faire car moi et ma femme nous sommes tous les 2 fonctionnaires je souhaiterais personnellement trouver la solution mais je ne sait pu quoi faire, quel serait la meilleur solution, de me prendre un avocat de faire changer juste cet horaire sans revalorisation de pension car pour moi c'est du chantage ou alors je demande carrement la garde alternée ce que je j'aimerais car elle tous ce qui l'interesse c'est de prendre tous l'argents des allocs me prendre la pension alimentaire et de voir le moins souvent mes enfants je suis vraiment dans une situation de manque de voir mes enfants si quelqu'un peut m'aiguiller sur quel demarche serait la meilleures, merci pour ceux qui repondront.

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **00:00**

Vous n'avez pas besoin d'avocat pour faire une requête au JAF pour modifier l'heure
Par contre, rien n'empêchera la mère de demander une augmentation de pension (vous avez un travail, vous êtes marié)
Ne confondez pas augmentation de la pension avec sa revalorisation annuelle (lisez le jugement)

Par **davidlh76600**, le **01/06/2011** à **22:29**

je ne confonds pas revalorisation de pension et versements de pension car effectivement comme vous le souligner si bien moi même je revalorise la pension tous les ans comme le jugement l'indique par contre être obligé de me menacer de cela et abuser de son pouvoir de garde et donc de m'empêcher de profiter de mes enfants cela est inadmissible en gros je veux ton pognon et tous les avantages qui vont avec et même si tu vois moins tes enfants ceci est normal bah bien sûr, donc en gros moi en chantage je vais la tenir autrement étant fonctionnaire je peux à mon bon vouloir aussi lui donner un complément familial de 73 euros plus la pension alimentaire que je verse soit un total par moi de 282 euros par mois ceci dans le but de faire comprendre que la liberté de voir c'est les enfants à un prix certes mais ça sera la condition sinon pas de compléments elle serait bien embêter là, de toute façon mes horaires mon hébergement plus ma situation professionnelle est familiale et financière avec un bon avocat et une pension + un complément familial verser je prouve ma bonne foi pour demander une garde alternée en tout cas j'irai consulter avant de lui en parler comme ça si elle accepte aucune condition ça se passera entre avocat.